

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 16106

Nom ou dénomination : PQ SALES SERVICE LLC

Ce dépôt a été enregistré le 20/05/2021 sous le numéro de dépôt 64673

**LIMITED LIABILITY COMPANY
AGREEMENT
of
PQ SALES SERVICE LLC**

THIS LIMITED LIABILITY COMPANY AGREEMENT (this “Agreement”) of PQ SALES SERVICE LLC, a Delaware limited liability company (the “Company”), is entered into as of March 10, 2021 (the “Effective Date”), by and between PQ International Coöperatie U.A., a Netherlands cooperative, and PQ Silicas B.V., a Netherlands limited liability company, as the members (each a “Member” and, collectively, the “Members”).

RECITALS

WHEREAS, the Company was formed as a limited liability company pursuant to the Delaware Limited Liability Company Act, Del. Code Ann. tit. 6, § 18-101 *et seq.* (the “Act”) by causing the filing of a Certificate of Formation of the Company (the “Certificate of Formation”) with the office of the Secretary of State of the State of Delaware on March 10, 2021;

WHEREAS, the Members desire to set forth their understandings with respect to the ongoing operations of the Company and their respective rights and obligations;

WHEREAS, each Member agrees to make certain contributions in cash, in kind, or in services to the Company, which contributions may be credited to the Member’s Capital Account in accordance with the terms of this Agreement:

NOW, THEREFORE, in consideration of the foregoing and the mutual promises herein contained, the Members, intending to be legally bound, hereby agree as follows:

**ARTICLE I
DEFINED TERMS**

Section 1.01 Definitions. As used in this Agreement, including the preamble and the recitals hereto, the following capitalized words, terms, and phrases have the meanings ascribed to them in this Section 1.01. Other terms are defined in the text of this Agreement, and, throughout this Agreement, those terms shall have the meanings respectively ascribed to them.

“Adjusted Capital Account Deficit” means, with respect to any Interest Holder, the deficit balance, if any, in the Interest Holder’s Capital Account as of the end of the relevant taxable year, after giving effect to the following adjustments:

(i) The deficit shall be decreased by the amounts that the Interest Holder is obligated to restore pursuant to Section 4.04(b), or is deemed obligated to restore pursuant to Regulation Section 1.704-1(b)(2)(ii)(c); and

(ii) The deficit shall be increased by the items described in Regulation Section 1.704-1(b)(2)(ii)–(d)(4), (5), and (6).


Joseph S. Kosciński
Certifié conforme

“Adjusted Capital Balance” means, as of any day, an Interest Holder’s total capital contributions, if any, less all amounts actually distributed to the Interest Holder pursuant to Section 4.02(c)(iv)(A) and Section 4.04 hereof. If any Interest is transferred in accordance with the terms of this Agreement, the transferee shall succeed to the Adjusted Capital Balance to the transferor to the extent the Adjusted Capital Balance relates to the Interest transferred.

“Capital Account” means the account to be maintained by the Company for each Interest Holder in accordance with the following provisions:

(i) An Interest Holder’s Capital Account shall be credited with the Interest Holder’s capital contributions, if any; the amount of any Company liabilities assumed by the Interest Holder (or that are secured by Company property distributed to the Interest Holder); the Interest Holder’s distributive share of Profit; and any item in the nature of income or gain specially allocated to such Interest Holder pursuant to the provisions of ARTICLE IV (other than Section 4.03(c)); and

(ii) An Interest Holder’s Capital Account shall be debited with the amount of money and the fair market value of any Company property distributed to the Interest Holder, the amount of any liabilities of the Interest Holder assumed by the Company (or that are secured by property contributed by the Interest Holder to the Company), the Interest Holder’s distributive share of Loss, and any item in the nature of expenses or losses specially allocated to the Interest Holder pursuant to the provisions of ARTICLE IV (other than Section 4.03(c)).

If any Interest is transferred pursuant to the terms of this Agreement, the transferee shall succeed to the Capital Account of the transferor to the extent the Capital Account is attributable to the transferred Interest. If the book value of Company property is adjusted pursuant to Section 4.03(c), the Capital Account of each Interest Holder shall be adjusted to reflect the aggregate adjustment in the same manner as if the Company had recognized gain or loss equal to the amount of such aggregate adjustment. It is intended that the Capital Accounts of all Interest Holders shall be maintained in compliance with the provisions of Regulation Section 1.704-1(b), and all provisions of this Agreement relating to the maintenance of Capital Accounts shall be interpreted and applied in a manner consistent with that Regulation.

“Capital Proceeds” means the gross receipts received by the Company from a Capital Transaction.

“Capital Transaction” means any transaction not in the ordinary course of business that results in the Company’s receipt of cash or other consideration other than capital contributions (if any), including, without limitation, proceeds of sales or exchanges or other dispositions of property not in the ordinary course of business, financings, refinancings, condemnations, recoveries of damage awards, and insurance proceeds.

“Cash Flow” means all cash funds derived from operations of the Company (including interest received on reserves), without reduction for any noncash charges, but less cash funds used to pay current operating expenses and to pay or establish reasonable reserves for future expenses, debt payments, capital improvements, and replacements as determined by the Board. Cash Flow

shall not include Capital Proceeds but shall be increased by the reduction of any reserve previously established.

“Code” means the Internal Revenue Code of 1986, as amended, or any corresponding provision of any succeeding law.

“Interest” means a Person’s entire undivided ownership interest in the Company, including such Person’s interest in the capital, profits, and losses of the Company and the right of such Person to any and all benefits to which such Person may be entitled as provided in this Agreement and applicable law.

“Interest Holder” means any Person who holds an Interest, whether as a Member or as an unadmitted assignee of a Member.

“Member” means each Person signing this Agreement and any Person who subsequently is admitted as a member of the Company.

“Member Loan Nonrecourse Deductions” means any Company deductions that would be Nonrecourse Deductions if they were not attributable to a loan made or guaranteed by a Member within the meaning of Regulation Section 1.704-2(i).

“Minimum Gain” has the meaning set forth in Regulation Section 1.704-2(d). Minimum Gain shall be computed separately for each Interest Holder in a manner consistent with the Regulations under Code Section 704(b).

“Negative Capital Account” means a Capital Account with a balance of less than zero.

“Nonrecourse Deductions” has the meaning set forth in Regulation Section 1.704-2(b)(1). The amount of Nonrecourse Deductions for a taxable year of the Company equals the net increase, if any, in the amount of Minimum Gain during that taxable year, determined according to the provisions of Regulation Section 1.704-2(c).

“Percentage” means, as to a Member, the percentage set forth after the Member’s name on Exhibit A, as amended from time to time, and as to an Interest Holder who is not a Member, the Percentage of the Member whose Interest has been acquired by such Interest Holder, to the extent the Interest Holder has succeeded to that Member’s Interest.

“Person” means and includes any individual, corporation, partnership, association, limited liability company, trust, estate, or other entity.

“Positive Capital Account” means a Capital Account with a balance greater than zero.

“Profit” and “Loss” mean, for each taxable year of the Company (or other period for which Profit or Loss must be computed) the Company’s taxable income or loss determined in accordance with Code Section 703(a), with the following adjustments:

(i) All items of income, gain, loss, deduction, or credit required to be stated separately pursuant to Code Section 703(a)(1) shall be included in computing taxable income or loss;

(ii) Any tax-exempt income of the Company, not otherwise taken into account in computing Profit or Loss, shall be included in computing taxable income or loss;

(iii) Any expenditures of the Company described in Code Section 705(a)(2)(B) (or treated as such pursuant to Regulation Section 1.704-1(b)(2)(iv)(i)) and not otherwise taken into account in computing Profit or Loss, shall be subtracted from taxable income or loss;

(iv) Gain or loss resulting from any taxable disposition of Company property shall be computed by reference to the adjusted book value of the property disposed of, notwithstanding the fact that the adjusted book value differs from the adjusted basis of the property for federal income tax purposes;

(v) In lieu of the depreciation, amortization, or cost recovery deductions allowable in computing taxable income or loss, there shall be taken into account the depreciation computed based upon the adjusted book value of the asset; and

(vi) Notwithstanding any other provision of this definition, any items that are specially allocated pursuant to Section 4.03 hereof shall not be taken into account in computing Profit or Loss.

“Regulation” means the income tax regulations, including any temporary regulations, from time to time promulgated under the Code.

ARTICLE II NAME; OFFICE; PURPOSE; TERM

Section 2.01 Name of the Company. The name of the company is PQ Sales Service LLC. The Company may do business under that name and under any other name or names that the Board selects. If the Company does business under a name other than that set forth in its Certificate of Organization, then the Company shall file a fictitious name registration required by law.

Section 2.02 Purpose. The Company has been organized to engage in any lawful act or activity for which limited liability companies may be formed under the Act and to do any and all things necessary, convenient, or incidental to that purpose.

Section 2.03 Term. The term of the Company commenced on the date the Certificate of Formation of the Company was filed in the office of the Secretary of State of the State of Delaware and shall continue until the Company is dissolved pursuant to the provisions of this Agreement.

Section 2.04 Registered Office; Principal Office. The address of the registered office of the Company in the State of Delaware shall be located at the location provided in the Company’s Certificate of Formation. The Company may also have offices at such other places within or

without the State of Delaware as the Board may from time to time designate or the business of the Company may require.

Section 2.05 Members. The name, present mailing address, and Percentage of each Member are set forth on Exhibit A. One or more additional members may be admitted to the Company (including, without limitation, by permitted transfer of Interests of the Member or substitution of the Member, in each case in accordance with the terms of this Agreement and as determined by the Member) only upon the unanimous prior written consent of all Members, and this Agreement shall thereupon be amended as necessary or appropriate to reflect the fact that an additional Member has been admitted to the Company. No Interest may be transferred or assigned without the unanimous prior written consent of all Members. Notwithstanding any other provision of this Agreement, no sale, transfer (also not under general title), exchange, assignment, gift, right of pledge, usufruct, or other disposition (including, without limitation, a relative replacement of Members), whether voluntary or involuntary, of (or change in) all or any part of a Member's economic or legal interest in the Company shall be valid or effective without the unanimous prior written consent of all Members.

Section 2.06 Partnership Status. The Members intend that the Company shall be treated, and irrevocably consent to the treatment of the Company, as a partnership for federal and, to the extent permitted by applicable state law, state income tax purposes, in accordance with, among other legal authorities, Regulation Sections 301.7701-1, 301.7701-2, and 301.7701-3. Accordingly, this Agreement shall be construed in a manner that ensures the Company's classification as a partnership for federal and state income tax purposes at all times, and any provision of this Agreement that would have the effect of preventing the Company from being classified as a partnership for federal and state income tax purposes shall be null and void. The Board shall take all actions, and execute, acknowledge, and deliver all documents, that in the judgment of the Board, or in the opinion of counsel satisfactory to the Board, are necessary or desirable to obtain or maintain the Company's classification as a partnership for such purposes at all times. No Member or director shall take, or refrain from taking, any action that would cause the Company to be taxed as a corporation without the consent of the Members holding a majority of the Interests.

ARTICLE III CAPITAL; CAPITAL ACCOUNTS

Section 3.01 Capital Contributions. The Members' initial capital contributions are set forth on Exhibit A. The Members shall have the right to make additional capital contributions with the unanimous prior written consent of all Members.

Section 3.02 Capital Accounts. A separate Capital Account shall be maintained for each Interest Holder on the books of Company in compliance with the provisions of Regulation Section 1.704-1(b). All provisions of this Agreement relating to the maintenance of Capital Accounts shall be interpreted and applied in a manner consistent with the Regulations.

**ARTICLE IV
PROFIT, LOSS, AND DISTRIBUTIONS**

Section 4.01 Distributions of Cash Flow and Allocations of Profit or Loss Other Than Capital Transactions.

(a) Profit or Loss Other Than from a Capital Transaction. After giving effect to the special allocations set forth in Section 4.03, for any taxable year of the Company, Profit or Loss (other than Profit or Loss resulting from a Capital Transaction, which Profit or Loss shall be allocated in accordance with provisions of Section 4.02(a) and Section 4.02(b)) shall be allocated to the Interest Holders in proportion to their respective Percentages.

(b) Cash Flow. Cash Flow for each taxable year of the Company shall be distributed at the discretion of the Board to the Interest Holders in proportion to their respective Percentages.

Section 4.02 Distributions of Capital Proceeds and Allocation of Profit or Loss from Capital Transactions.

(a) Profit. After giving effect to the special allocations set forth in Section 4.03, Profit from a Capital Transaction shall be allocated as follows:

(i) if one or more Interest Holders has a Negative Capital Account, to those Interest Holders, in proportion to their Negative Capital Accounts, until all of those Negative Capital Accounts have been reduced to zero; then

(ii) any Profit not allocated pursuant to Section 4.02(a)(i) shall be allocated to the Interest Holders in proportion to, and to the extent of, the amounts distributable to them pursuant to Section 4.02(c)(iv)(A) and Section 4.02(c)(iv)(C); and then

(iii) any Profit in excess of the foregoing allocations shall be allocated to the Interest Holders in proportion to their respective Percentages.

(b) Loss. After giving effect to the special allocations set forth in Section 4.03, Loss from a Capital Transaction shall be allocated as follows:

(i) if one or more Interest Holders has a Positive Capital Account, to those Interest Holders, in proportion to their Positive Capital Accounts, until all Positive Capital Accounts have been reduced to zero; and then

(ii) any Loss not allocated to reduce Positive Capital Accounts to zero pursuant to Section 4.02(b)(i) shall be allocated to the Interest Holders in proportion to their respective Percentages.

(c) Capital Proceeds. Capital Proceeds shall be distributed and applied by the Company in the following order and priority:

(i) to the payment of all expenses of the Company incident to the Capital Transaction; then

(ii) to the payment of debts and liabilities of the Company then due and outstanding (including all debts due to any Interest Holder); then

(iii) to the establishment of any reserves that the Board deems necessary for liabilities or obligations of the Company; then

(iv) the balance shall be distributed as follows:

(A) to the Interest Holders in proportion to their Adjusted Capital Balances, until their remaining Adjusted Capital Balances have been paid in full;

(B) if any Interest Holder has a Positive Capital Account after the distributions made pursuant to Section 4.02(c)(iv)(A) and before any further allocation of Profit pursuant to Section 4.02(a)(iii), to those Interest Holders in proportion to their Positive Capital Accounts; then

(C) the balance, to the Interest Holders in proportion to their Percentages.

Section 4.03 Regulatory Allocations.

(a) Qualified Income Offset. No Interest Holder shall be allocated Losses or deductions if the allocation causes an Interest Holder to have an Adjusted Capital Account Deficit. If an Interest Holder receives (x) an allocation of Loss or reduction (or item thereof), or (y) any distribution, that causes the Interest Holder to have an Adjusted Capital Account Deficit at the end of any taxable year, then all items of income and gain of the Company (consisting of a pro rata portion of each item of Company income, including gross income and gain) for that taxable year shall be allocated to that Interest Holder, before any other allocation is made of Company items for that taxable year, in the amount and in proportions required to eliminate the excess as quickly as possible. This Section 4.03(a) is intended to comply with, and shall be interpreted consistently with, the “qualified income offset” provisions of the Regulations promulgated under Code Section 704(b).

(b) Minimum Gain Chargeback. Except as set forth in Regulation Section 1.704-2(f)(2), (3), and (4), if, during any taxable year, there is a net decrease in Minimum Gain, each Interest Holder, prior to any other allocation pursuant to this ARTICLE IV, shall be specially allocated items of gross income and gain for such taxable year (and, if necessary, subsequent taxable years) in an amount equal to that Interest Holder’s share of the net decrease of Minimum Gain, computed in accordance with Regulation Section 1.704-2(g). Allocations of gross income and gain pursuant to this Section 4.03(b) shall be made first from gain recognized from the disposition of Company assets subject to nonrecourse liabilities (within the meaning of the Regulations promulgated under Code Section 752), to the extent of the Minimum Gain attributable to those assets, and thereafter, from a pro rata portion of the Company’s other items of income and gain for the taxable year. It is the intent of the parties hereto that any allocation pursuant to this Section 4.03(b) shall constitute a “minimum gain chargeback” under Regulation Section 1.704-2(f).

(c) Contributed Property and Book-ups. In accordance with Code Section 704(c) and the Regulations promulgated thereunder, as well as Regulation Section 1.704-1(b)(2)(iv)(d)(3), income, gain, loss, and deduction with respect to any property contributed (or deemed contributed) to the Company shall, solely for tax purposes, be allocated among the Interest Holders so as to take account of any variation between the adjusted basis of the property to the Company for federal income tax purposes and its fair market value at the date of contribution (or deemed contribution). If the adjusted book value of any Company asset is adjusted as provided herein, subsequent allocations of income, gain, loss, and deduction with respect to the asset shall take account of any variation between the adjusted basis of the asset for federal income tax purposes and its adjusted book value in the manner required under Code Section 704(c) and the Regulations thereunder. Notwithstanding any provision of this Agreement to the contrary, the Company shall apply Code Section 704(c)(1)(A) by using the “traditional method” as set forth in Regulation Section 1.704-3(b).

(d) Code Section 754 Adjustment. To the extent an adjustment to the tax basis of any Company asset pursuant to Code Section 734(b) or Code Section 743(b) is required, pursuant to Regulation Section 1.704-1(b)(2)(iv)(m), to be taken into account in determining Capital Accounts, the amount of the adjustment to the Capital Accounts shall be treated as an item of gain (if the adjustment increases the basis of the asset) or loss (if the adjustment decreases basis), and the gain or loss shall be specially allocated to the Interest Holders in a manner consistent with the manner in which their Capital Accounts are required to be adjusted pursuant to that Section of the Regulations.

(e) Section 706. Each item of Company income, gain, loss, deduction, and credit (excluding extraordinary items) attributable to a transferred Interest shall, for federal income tax purposes, be determined on an annual basis and prorated on a monthly basis as if all transfers of Interests during any calendar month occurred at the end of the last day of that calendar month, and therefore shall be allocated to Members who own Interests as of the beginning of the following month. The Members may revise, alter, or otherwise modify such methods of determination and allocation as it determines necessary, to the extent permitted by Section 706 of the Code and the regulations or rulings promulgated thereunder. For the avoidance of doubt, advanced payments related to sales service agreements are not treated as extraordinary items for purposes of Section 706.

(f) Nonrecourse Deductions. Nonrecourse Deductions for a taxable year or other period shall be specially allocated among the Interest Holders in proportion to their Percentages.

(g) Member Loan Nonrecourse Deductions. Any Member Loan Nonrecourse Deduction for any taxable year or other period shall be specially allocated to the Interest Holder who bears the risk of loss with respect to the loan to which the Member Loan Nonrecourse Deduction is attributable in accordance with Regulation Section 1.704-2(i).

(h) Guaranteed Payments. To the extent any compensation paid to any Member by the Company, including any fees payable to any Member pursuant to Section 5.03 hereof, is determined by the Internal Revenue Service not to be a guaranteed payment under Code Section 707(c) or is not paid to the Member other than in the Person’s capacity as a Member within the meaning of Code Section 707(a), the Member shall be specially allocated gross income of the

Company in an amount equal to the amount of that compensation, and the Member's Capital Account shall be adjusted to reflect the payment of that compensation.

(i) **Unrealized Receivables.** If an Interest Holder's Interest is reduced (*provided* the reduction does not result in a complete termination of the Interest Holder's Interest), the Interest Holder's share of the Company's "unrealized receivables" and "substantially appreciated inventory" (within the meaning of Code Section 751) shall not be reduced, so that, notwithstanding any other provision of this Agreement to the contrary, that portion of the Profit otherwise allocable upon a liquidation or dissolution of the Company pursuant to Section 4.04 hereof that is taxable as ordinary income (recaptured) for federal income tax purposes shall, to the extent possible without increasing the total gain to the Company or to any Interest Holder, be specially allocated among the Interest Holders in proportion to the deductions (or basis reductions treated as deductions) giving rise to such recapture. Any questions as to the aforesaid allocation of ordinary income (recapture), to the extent such questions cannot be resolved in the manner specified above, shall be resolved by the Board.

(j) **Withholding.** All amounts required to be withheld pursuant to Code Section 1445 or 1446 or any other provision of federal, state, or local tax law shall be treated as amounts actually distributed to the affected Interest Holders for all purposes under this Agreement.

Section 4.04 Liquidation and Dissolution.

(a) If the Company is liquidated, the assets of the Company shall be distributed to the Interest Holders in accordance with the balances in their respective Capital Accounts, after taking into account the allocations of Profit or Loss pursuant to Section 4.01 or Section 4.02, if any, and distributions, if any, of cash or property, if any, pursuant to Section 4.01(b) and Section 4.02(c).

(b) A Member shall be obligated to restore a Negative Capital Account consistent with the Interest Holder's obligations in Section 5.07(e).

Section 4.05 General.

(a) Except as otherwise provided in this Agreement, the timing and amount of all distributions shall be made as determined by, and subject to, the unanimous prior written consent of all Members.

(b) If any assets of the Company are distributed in kind to the Interest Holders, those assets shall be valued on the basis of their fair market value, and any Interest Holder entitled to any interest in those assets shall receive that interest as tenant-in-common with all other Interest Holder so entitled. Unless the Members otherwise agree, the fair market value of the assets shall be determined by an independent appraiser who shall be selected by the Board. The Profit or Loss for each unsold asset shall be determined as if the asset had been sold at its fair market value, and the Profit or Loss shall be allocated as provided in Section 4.02 and shall be properly credited or charged to the Capital Accounts of the Interest Holders prior to the distribution of the assets in liquidation pursuant to Section 4.04.

(c) All Profit and Loss shall be allocated, and all distribution shall be made, to the Persons shown on the records of the Company to have been Interest Holders as of the last day of

the taxable year for which the allocation or distribution is to be made. Notwithstanding the forgoing, unless the Company's taxable year is separated into segments, if there is transfer of a Member's Interest during the taxable year, the Profit and Loss shall be allocated between the original Interest Holder and the successor on the basis of the number of days each was an Interest Holder during the taxable year; *provided, however*, the Company's taxable year shall be segregated into two or more segments in order to account for Profit for Loss, or proceeds attributable to a Capital Transaction or to any other extraordinary nonrecurring items of the Company.

(d) The Board is hereby authorized, upon the advice of the Company's tax counsel, to amend this ARTICLE IV to comply with the Code and the Regulations promulgated under Code Section 704(b); *provided, however*, that no amendment shall materially affect distributions to an Interest Holder without the Interest Holder's prior written consent.

ARTICLE V MANAGEMENT

Section 5.01 Management.

(a) The property, business, and affairs of the Company shall be managed and conducted, and general direction of the Company's business activities shall be directed, by and under the authority of a Board of Directors (the "Board") comprised of FOUR (4) persons (the "Directors"), which number may be changed from time to time by action of the Members. Directors shall have the status of managers within the meaning of the Act. The persons listed on Exhibit B attached hereto and made a part hereof are hereby designated as the Board of the Company as of the Effective Date. All determinations, decisions, and actions made or taken by the Board shall be conclusive and absolutely binding upon the Company, the Members, and their respective successors, assigns, and personal representatives. The Board shall have the full power and authority to direct or supervise the general management of the Company in accordance with the objects and purposes of the Company contemplated hereby. Without limiting the generality of the foregoing, the Board shall have authority to:

- (i) adopt forms of security certificates and Company records;
- (ii) appoint Officers;
- (iii) appoint one or more auditors of the Company;
- (iv) make banking arrangements for the Company;
- (v) acquire, transfer, assign, distribute, or otherwise dispose of any property in furtherance of the purposes of the Company; and
- (vi) transact any other business.

(b) Directors shall be natural persons. No person shall be elected or appointed a Director if that person is less than EIGHTEEN (18) years of age or is of unsound mind and has been found so by a Court of the United States or elsewhere.

(c) A Director may be removed with or without cause by the Members. If, as a result of the removal, resignation, or death of any Director, a vacancy occurs in the Board, such vacancy shall be filled by a candidate appointed by the Members. Such person shall serve as a Director until the next meeting of the Members or until removed pursuant to the terms of this Agreement.

(d) No Member is an agent of the Company solely by virtue of being a Member, and no Member has authority to act for the Company solely by virtue of being a Member.

Section 5.02 Board Meetings.

(a) The Board shall hold regular meetings at which time the Board shall conduct such business as may properly come before it. Regular meetings of the Board shall be held in such location and on such dates as a majority in number of the Directors shall determine. In addition, the Board shall provide direction and control to the sales team leads through regularly held meetings and communications.

(b) Special meetings of the Board may be called by (x) the President, or (y) any member of the Board. A person or persons entitled to call a special meeting of the Board may make a written request to the secretary to call the meeting. The secretary shall promptly give written notice of the meeting in the manner provided below. If the secretary fails to give notice of the meeting within TWO (2) days from the day on which the request was made, the person or persons who requested the meeting may fix the time and place of meeting and give notice thereof. Special meetings of the Board may be held at any time or place as designated in the notice of meeting.

(c) Written notice of each regular and special meeting of the Board shall state the time, place, and purpose of the meeting. Such notice shall be delivered personally; by facsimile; via email; or mailed, first class, postage prepaid; in each case not less than TWO (2) nor more than THIRTY (30) days before the meeting, excluding the day of the meeting, to each Director at his or her address according to the last available corporate record. Any Director may waive notice in writing before, at, or after a meeting. The waiver shall be filed with the person who has been designated to act as secretary of the meeting, who shall enter it upon the records of the meeting. Appearance at a meeting is deemed a waiver of notice unless the appearance is solely for the purpose of asserting the illegality of the meeting.

(d) At any meeting of the Board, each Director present at the meeting shall be entitled to cast one vote on any question coming before the meeting. The presence of a majority of the members of the Board shall constitute a quorum at any such meeting, but the Directors present at any meeting, although less than a quorum, may adjourn the meeting from time to time. Except as otherwise provided in this Agreement, a majority vote of the Directors present at any meeting, if there be a quorum, shall be sufficient to transact any business.

(e) Except as permitted by Section 5.02(g), the Directors shall exercise their authority hereunder by written resolution passed at a meeting of the Board. A resolution of the Board certified by a Director to have been adopted in accordance with this Agreement and contained in the books and records of the Company shall be conclusive evidence of the act of the Board set forth therein.

(f) Directors may join any meeting by means of telephone, electronic, or other communication facilities.

(g) Any action required or permitted to be taken at any meeting of the Board may be taken without a meeting, without a vote, and without prior notice if all members of the Board consent thereto in writing or by electronic transmission, and such writing or writings or electronic transmissions are filed with the minutes of proceedings of the Board.

Section 5.03 Compensation of the Directors. The Directors shall not be paid for their services as Directors. However, the Directors shall be entitled to be paid in respect of traveling and other expenses properly incurred by them in attending meetings of the Board or in otherwise serving the Company. This Section 5.03 shall not preclude any Director from serving the Company in any other capacity and receiving remuneration therefore.

Section 5.04 Administrative Services. The Board shall cause to be performed all general and administrative services on behalf of the Company, to assure that complete and accurate books and records are maintained at the Company's principal place of business, showing all receipts and expenditures, assets and liabilities, profits and losses, and all other records necessary for recording the Company's business and affairs. The books and records shall at all times be maintained at the principal executive office of the Company.

Section 5.05 Officers.

(a) The officers of the Company shall be appointed by the Board and shall consist of a president, one or more vice presidents, a secretary, a treasurer, and such other officers and assistant officers as may be deemed necessary or desirable by the Board (each an "Officer"). Any number of offices may be held by the same person. In their discretion, the Board may choose not to fill any office for any period as they may deem advisable, except that the offices of president and secretary shall be filled as expeditiously as possible.

(b) Except as provided by this Agreement, the Board shall delegate to the Officers powers to manage the business and affairs of the Company and shall fix the duties and compensation of all Officers. No Officer shall be prevented from receiving such compensation by virtue of his or her also being a Director of the Company. Officers may, but need not be, Directors of the Company.

(c) Each Officer shall hold office until a successor is duly elected and qualified or until his or her earlier death, resignation, or removal as hereinafter provided.

(d) Any Officer or agent appointed by the Board may be removed by the Board with or without cause by a vote of a majority of Directors, whenever in their judgment the best interests of the Company would be served thereby, but such removal shall be without prejudice to the contract rights, if any, of the person so removed.

(e) Any vacancy occurring in any office because of death, resignation, removal, disqualification, or otherwise, may be filled by the Board.

(f) The Board may not delegate to any Officer the Board's power to:

- (i) fill a vacancy or appoint any auditor or Officer; or
- (ii) approve any annual financial statements of the Company.

(g) Unless provided otherwise by a resolution adopted by the Board, the president shall have general active management of the business of the Company, shall see that all orders and resolutions of the Board are carried into effect, and shall perform such other duties as may from time to time be prescribed by the Board.

(h) The vice president, if any, or vice presidents in case there be more than one, shall have such powers and perform such duties as the president or the Board may prescribe from time to time.

(i) The secretary shall attend in person, or by means of telephone, electronic, or other communication facility, all meetings of the Board and shall maintain records of, and whenever necessary, certify all proceedings and resolutions of the Board. The secretary shall keep the records of the Company; when so directed by the Board or other person or persons authorized to call such meetings, shall give or cause to be given notice of meetings of the Board; and shall also perform such other duties and have such other powers as the president or the Board may prescribe from time to time. The assistant secretary shall perform the duties and shall have the powers and authorities of the secretary and shall act in such capacity in the event the secretary is unavailable.

(j) The treasurer shall have such powers and perform such duties as the president or the Board may prescribe from time to time.

(k) Unless prohibited by a resolution approved by the affirmative vote of a majority of the Directors present, an Officer elected or appointed by the Board may delegate in writing some or all of the duties and powers of such person's office to other persons. In addition, each Director and Officer shall have the power to sign and deliver in the name of the Company any deeds, mortgages, bonds, contracts, or other instruments pertaining to the business of the Company, except in cases in which the authority to sign and deliver is required by law to be exercised by another person or is expressly delegated by this Agreement or the Board to a particular officer or agent of the Company.

Section 5.06 Meetings of and Voting by Members.

(a) A meeting of the Members may be called at any time by the Board or by those Members holding at least FIFTY-ONE PERCENT (51%) of the Percentages then held by Members. Meetings of Members shall be held at the Company's principal place of business or at any other place designated by the Person calling the meeting. Not less than TEN (10) nor more than NINETY (90) days before each meeting, the Person calling the meeting shall give written notice of the meeting to each Member entitled to vote at the meeting. The notice shall state the time, place, and purpose of the meeting. Notwithstanding the foregoing provisions, each Member who is entitled to notice waives notice if before or after the meeting the Member signs a waiver of the notice that is filed with the records of Members' meetings or is present at the meeting in person or by proxy. Unless this Agreement provides otherwise, at a meeting of Members, the presence in person or by proxy of Members holding not less than FIFTY-ONE PERCENT (51%) of the

Percentages then held by Members constitutes a quorum. A Member may vote either in person or by written proxy signed by the Member or by his duly authorized attorney-in-fact.

(b) Except as otherwise provided in this Agreement, the affirmative vote of Members holding FIFTY-ONE PERCENT (51%) or more of the Percentages then held by Members shall be required to approve any matter coming before the Members.

(c) In lieu of holding a meeting, Members may act by unanimous written consent, or by partial written consent by the holders of a majority of the Percentages then held by Members, and such consent shall have the same force and effect as if such action were by vote at a duly authorized meeting of Members.

(d) Except as otherwise provided in this Agreement, wherever the Act requires unanimous consent to approve or take any action, such consent shall, in all cases, mean the consent of all Members.

Section 5.07 Liability and Indemnification.

(a) The Directors and Officers of the Company shall not be personally liable to the Company or the Members for monetary damages for breach of their fiduciary duties, if any, in any capacity, *provided, however*, that nothing herein shall eliminate or limit such liability (i) for a breach of a Director's or Officer's duty of loyalty to the Company or the Members, or (ii) for acts or omissions not in good faith or that involve intentional misconduct or a knowing violation of the law. The debts, obligations, and liabilities of the Company, whether arising in contract, tort, or otherwise, shall be solely the debts, obligations, and liabilities of the Company, and the Members, Directors, and Officers of the Company shall not be obligated personally for any such debt, obligation, or liability of the Company solely by reason of being a member, Director, or Officer of the Company. This provision notwithstanding, the Members, Directors, and Officers may agree to be obligated personally for any or all of the debts, obligations, and liabilities of the Company. Neither a Member, Director, or Officer, nor any of their respective affiliates, directors, members, officers, or employees (each, a "Covered Person"), shall be liable to the Company or to any Member for any loss, liability, damage, or claim incurred by reason of any act or omission performed or omitted by such Covered Person in good faith on behalf of the Company. Whenever in this Agreement a Covered Person is permitted or required to make decisions in good faith, the Covered Person shall act under such standard and shall not be subject to any other or different standard imposed by this Agreement or any relevant provisions of law or in equity or otherwise.

(b) A Covered Person shall be fully protected in relying in good faith upon the records of the Company and upon such information, opinions, reports, or statements presented to the Company by any person or entity as to matters the Covered Person reasonably believes are within such person's or entity's professional or expert competence.

(c) To the fullest extent permitted by applicable law, a Covered Person shall be entitled to indemnification from the Company for any costs and expenses (including attorneys' fees and disbursements), loss, liability, damage, or claim incurred by such Covered Person by reason of any act or omission performed or omitted by such Covered Person in good faith on behalf of the Company.

(d) To the fullest extent permitted by applicable law, expenses (including attorneys' fees and disbursements) incurred by a Covered Person in defending any claim, demand, action, suit, or proceeding shall, from time to time, be advanced by the Company prior to the final disposition of such claim, demand, action, suit, or proceeding, subject to recapture by the Company following a later determination that such Covered Person was not entitled to be indemnified hereunder.

(e) Notwithstanding any provision of this Agreement to the contrary, as permitted by Section 18-303(b) of the Act, each Member agrees to be obligated personally for all of the debts, obligations, and liabilities of the Company, beyond the capital contributions to the Company and for the entire amount of any such debts, obligations, or liabilities of the Company.

ARTICLE VI DISSOLUTION, LIQUIDATION, AND TERMINATION OF THE COMPANY

Section 6.01 Events of Dissolution. The Company shall be dissolved upon the earliest to occur of any of the following: (a) the sale, transfer, or other disposition of all the assets of the Company; (b) the decision of the Members to dissolve the Company; (c) the entry of a decree of judicial dissolution under Section 18-802 of the Act; or (d) the bankruptcy, retirement, resignation, expulsion, or dissolution of the Members or the occurrence of any other event that terminates the continued membership of the Members in the Company.

Section 6.02 Procedure for Winding Up and Dissolution. If the Company is dissolved, the Directors shall wind up its affairs. On winding up of the Company, the assets of the Company shall be distributed, first, to creditors of the Company, including Interest Holders who are creditors, in satisfaction of the liabilities of the Company, and then to the Interest Holders in accordance with Section 4.04.

Section 6.03 Filing of Certificates of Dissolution. If the Company is dissolved, the Directors shall file a Certificate of Dissolution with the Secretary of State of the State of Delaware at the time set forth in the Act. If there are no Directors, then the Certificate of Dissolution shall be filed by the remaining Members; if there are no remaining Members, the Certificate shall be filed by the last Person to be a Member.

ARTICLE VII GENERAL PROVISIONS

Section 7.01 Notifications. Any notice, demand, consent, election, offer, approval, request, or other communication (collectively hereinafter "Notice") required or permitted under this Agreement must be in writing and either delivered personally or sent by certified or registered mail, postage prepaid, return receipt requested. Any Notice to be given hereunder by the Company shall be given by the Board. A Notice must be addressed to an Interest Holder at the Interest Holder's last known address on the records of the Company. A Notice to the Company must be addressed to the Company's principal office. A Notice delivered personally will be deemed given only when acknowledged in writing by the person to whom it is delivered. A Notice that is sent by mail will be deemed given THREE (3) business days after it is mailed. Any party may designate,

by Notice to all of the others, substitute addresses or addressees for notices; and, thereafter, Notices are to be directed to those substitute addresses or addressees.

Section 7.02 Amendment. Neither this Agreement nor the articles of organization may be amended without the unanimous consent of the Directors and all of the Members.

Section 7.03 Complete Agreement. This Agreement constitutes the complete and exclusive statement of the agreement among the Members. It supersedes all prior written and oral statements, including any prior representation, statement, condition, or warranty. Except as expressly provided otherwise herein, this Agreement may not be amended without the written consent of all of the Members.

Section 7.04 Governing Law. All questions concerning the construction, validity, and interpretation of this Agreement and the performance of the obligations imposed by this Agreement shall be governed by the internal law, not the law of conflicts, of the State of Delaware.

Section 7.05 Section Titles. The headings herein are inserted as a matter of convenience only and do not define, limit, or describe the scope of this Agreement or the intent of the provisions hereof.

Section 7.06 Binding Provisions. This Agreement is binding upon, and inures to the benefit of, the parties hereto and their respective heirs, executors, administrators, personal and legal representatives, successors, and permitted assigns.

Section 7.07 Separability of Provisions. Each provision of this Agreement shall be considered separable; and if, for any reason, any provision or provisions herein are determined to be invalid and contrary to any existing or future law, such invalidity shall not impair the operation of or affect those portions of this Agreement that are valid.


Section 7.08 Counterparts. This Agreement may be executed simultaneously in two or more counterparts, each of which shall be deemed an original and all of which, when taken together, constitute one and the same document. The signature of any party to any counterpart shall be deemed a signature to, and may be appended to, any other counterpart.

Section 7.09 No Third-Party Beneficiaries. Except as provided in this Agreement with respect to the exculpation and indemnification of Covered Persons, nothing in this Agreement shall confer any rights upon any person or entity other than the parties hereto and their successors and permitted assigns.

[Remainder of page intentionally left blank.]

IN WITNESS WHEREOF, the Members have executed, or caused this Agreement to be executed, as of the date set forth hereinabove.

PQ INTERNATIONAL COÖPERATIE
U.A., a Netherlands cooperative

By: 
Name: Joseph S. Koscinski
Title: Managing Director

PQ SILICAS B.V., a Netherlands limited
liability company

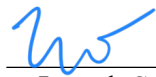
By: 
Name: Joseph S. Koscinski
Title: Managing Director

EXHIBIT A

Members

Name and Address	Percentage
PQ INTERNATIONAL COÖPERATIE U.A., a Netherlands cooperative c/o PQ Corporation 300 Lindenwood Drive Valleybrooke Corporate Center Malvern, PA 19355	50%
PQ SILICAS B.V., a Netherlands limited liability company c/o PQ Corporation 300 Lindenwood Drive Valleybrooke Corporate Center Malvern, PA 19355	50%

EXHIBIT B

Board

Joseph S. Koscinski

Al Beninati

José Bezerra

Michael Chan

**CONTRAT DE SOCIÉTÉ À
RESPONSABILITÉ LIMITÉE**
du
PQ SALES SERVICE LLC

LE PRÉSENT CONTRAT DE SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE (le présent "Contrat") de PQ SALES SERVICE LLC, société à responsabilité limitée immatriculée dans l'Etat du Delaware (la "Société"), est conclu en date du 10 mars 2021 (la "Date de Réalisation"), entre PQ International Coöperatie U.A., coopérative néerlandaise, et PQ Silicas B.V., société à responsabilité limitée néerlandaise, en qualité d'associés (chacun un "Associé" et, ensemble, les "Associés").

PRÉAMBULE

La Société a été constituée en tant que société à responsabilité limitée en vertu de la Loi sur les sociétés à responsabilité limitée du Delaware, Del. Code Ann. tit. 6, § 18-101 *et seq.* (la "Loi") moyennant le dépôt d'un Certificat de constitution de la Société (le "Certificat de constitution") auprès du bureau du Secrétaire d'État de l'État du Delaware le 10 mars 2021.

Les Associés souhaitent exposer leur accord concernant les opérations en cours de la Société et leurs droits et obligations respectifs.

Chaque Associé convient d'effectuer certains apports en numéraire, en nature ou en services à la Société, ces apports pouvant être portés au crédit du Compte de Capital d'Associé conformément aux conditions du présent Contrat.


CELA ÉTANT EXPOSÉ, en contrepartie de ce qui précède et des promesses réciproques énoncées aux présentes, les Associés, ayant l'intention d'être juridiquement liés entre eux, conviennent de ce qui suit :

**ARTICLE I
TERMES DÉFINIS**

Article 1.01 Définitions. Tel qu'utilisé dans le présent Contrat, y compris le préambule des présentes, les mots, termes et expressions avec une majuscule suivants auront la signification qui leur est attribuée dans le présent Article 1.01. D'autres termes sont définis dans le texte du présent Contrat, et, tout au long de celui-ci, ces termes auront la signification qui leur est respectivement attribuée.

"Déficit du Compte de Capital Ajusté" désigne le solde déficitaire, le cas échéant, du Compte de Capital du Associé concerné à la fin de l'Exercice Fiscal, après avoir effectué les ajustements suivants :

- (i) Le déficit est diminué des montants que le Détenteur de Participation est tenu de restituer en vertu de l'Article 4.04(b) ou est réputé tenu de restituer en vertu de l'Article 1.704-1(b)(2)(ii)(c) du Règlement ; et


Joseph S. Kosciński
Certifié Conforme

(ii) Le déficit est augmenté des éléments décrits à l'Article 1.704-1(b)(2)(ii)–(d) (4), (5) et (6) du Règlement.

“Solde de Capital Ajusté” désigne, à une date donnée, le total des apports en capital d'un Détenteur de Participation, le cas échéant, moins tous les montants effectivement distribués au Détenteur de Participation conformément à l' Article 4.02(c)(iv)(A) et l' Article 4.04 aux présentes. Si des Participations sont transférées conformément aux conditions du présent Contrat, le cessionnaire bénéficiera du Solde de Capital Ajusté du cédant dans la mesure où le Solde de Capital Ajusté se rapporte aux Participations transférées.

“Compte de Capital” désigne le compte qui sera tenu par la Société pour chaque Détenteur de Participation selon les dispositions suivantes :

(i) Le Compte de Capital d'un Détenteur de Participation sera crédité des apports en capital du Détenteur de Participation, le cas échéant ; du montant de tout passif de la Société pris en charge par le Détenteur de Participation (ou qui est garanti par des biens de la Société distribués au Détenteur de Participation) ; de la part distribuable du Profit du Détenteur de Participation ; et de tout élément sous forme de revenu ou de bénéfice spécialement alloué à ce Détenteur de Participation en vertu des dispositions de l' ARTICLE IV (autres que l' Article 4.03(c)) ; et

(ii) Le Compte de Capital d'un Détenteur de Participation sera débité de la somme d'argent et de la juste valeur de marché de tout bien de la Société distribué au Détenteur de Participation, du montant de tout passif du Détenteur de Participation pris en charge par la Société (ou qui est garanti par un bien fourni par le Détenteur de Participation à la Société), de la part distribuable de Perte du Détenteur de Participation, et de tout élément sous forme de charges ou de pertes spécialement alloué au Détenteur de Participation en vertu des dispositions de l' ARTICLE IV (autres que l' Article 4.03(c)).

Si des Participations sont transférées conformément aux conditions du présent Contrat, le cessionnaire bénéficiera du Compte de Capital du cédant dans la mesure où le Compte de Capital est imputable aux Participations transférées. Si la valeur comptable des biens de la Société est ajustée conformément à l' Article 4.03(c), le Compte de Capital de chaque Détenteur de Participation sera ajusté pour tenir compte l'ajustement global de la même manière que si la Société avait comptabilisé un gain ou une perte égal au montant de cet ajustement global. Il est prévu que les Comptes de Capital de tous les Détenteurs de Participations soient tenus dans le respect des dispositions de l'Article 1.7041-1(b) du Règlement et que toutes les dispositions du présent Contrat relatives à la tenue des Comptes de Capital soient interprétées et appliquées d'une manière compatible avec ledit Règlement.

“Produit du Capital” désigne les recettes brutes perçues par la Société au titre d'une Opération de capital.

“Opération de Capital” désigne toute transaction qui ne se déroule pas dans le cours normal des affaires et qui entraîne la perception par la Société de liquidités ou d'une contrepartie autre que des apports en capital (le cas échéant), y compris, notamment, le produit des ventes ou des échanges ou d'autres dispositions de biens qui ne se déroulent pas dans le cours normal des affaires,

les financements, refinancements, condamnations, recouvrement de dommages-intérêts et indemnisations d'assurance.

“Flux de Trésorerie” désigne tous les fonds de trésorerie provenant des activités de la Société (y compris les intérêts perçus sur les réserves), sans réduction pour frais non monétaires, mais moins les fonds de trésorerie utilisés pour payer les charges d'exploitation courantes et pour payer ou constituer des réserves raisonnables pour les charges futures, les paiements de dettes, les améliorations en capital et les remplacements tels que déterminés par le Conseil. Les flux de trésorerie n'incluent pas le produit du capital, mais sont augmentés par la réduction de toute réserve précédemment constituée.

“Code” désigne l'*Internal Revenue Code* (Code des impôts américain) de 1986, tel que modifié, ou les dispositions correspondantes de futures lois.

“Participation” désigne la totalité de la participation indivise d'une Personne dans la Société, y compris la participation de cette Personne dans le capital, les bénéfices et les pertes de la Société et le droit de cette Personne à tous les avantages auxquels celle-ci peut prétendre au titre du présent Contrat et de la loi applicable.

“Détenteur de Participation” désigne toute Personne qui détient une Participation, que ce soit en tant que Associé ou en tant que cessionnaire non admis d'un Membre.

“Membre” désigne chaque Personne signant le présent Contrat et toute Personne qui est par la suite admise en tant que membre de la Société.

“Déductions sans recours du Prêt aux Associés” désigne toute déduction de la Société qui constitueraient des Déductions sans recours si elles n'étaient pas imputables à un prêt consenti ou garanti par un Associé au sens de l'Article 1.704-2 (i) du Règlement.

« Gain Minimum » a la signification énoncée à l'Article 1.704-2(d) Le Gain Minimum est calculé séparément pour chaque Détenteur de Participation d'une manière conforme au Règlement tel que prévu à l'Article 704 (b) du Code.

“Compte de Capital Négatif” désigne un Compte de Capital dont le solde est inférieur à zéro.

“Déductions Sans Recours” a la signification énoncée à l'Article 1.704-2(b)(1) du Règlement. Le montant des Déductions Sans Recours pour un exercice de la Société est égal à l'augmentation nette, le cas échéant, du montant du Gain Minimum au cours de cet exercice, déterminé conformément aux dispositions de l'Article 1.704-2 (c) du Règlement.

“Pourcentage” désigne, en ce qui concerne un Membre, le pourcentage indiqué après le nom du Associé en Annexe A, tel que modifié de temps à autre, et en ce qui concerne un Détenteur de Participation qui n'est pas Membre, le Pourcentage du Associé dont la Participation a été acquise par ce Détenteur de Participation, dans la mesure où le Détenteur de Participation a bénéficié de la Participation de ce Membre.

“Personne“ désigne toute personne physique, société de personnes, compagnie, société à responsabilité limitée, fiducie ou autre entité.

“Compte de Capital Positif” désigne un Compte de Capital dont le solde est supérieur à zéro.

“Profit” et “Perte” désignent, pour chaque exercice imposable de la Société (ou autre période pour laquelle le Profit ou la Perte doit être calculé), le revenu ou la perte imposable de la Société déterminé conformément à l'Article du Code 703(a), avec les ajustements suivants :

(i) Tous les éléments de revenu, de bénéfice, de perte, de déduction ou de crédit devant être indiqués séparément conformément à l'Article 703(a)(1) du Code sont inclus dans le calcul du revenu ou de la perte imposable ;

(ii) Tout revenu exonéré d'impôt de la Société, non pris en compte de quelque manière que ce soit dans le calcul du Profit ou de la Perte, est inclus dans le calcul du revenu ou de la perte imposable ;

(iii) Toutes les dépenses de la Société décrites dans à l'Article 705(a)(2)(B) du Code ou traitées comme des dépenses d'après l'Article 705(a)(2)(B) du Code conformément à l'Article 1.704-1(b)(2)(iv)(i) du Règlement, et non prises en compte de quelque manière que ce soit dans le calcul des Profits ou Pertes conformément à la présente définition, sont soustraites de ces revenus ou pertes imposables ;

(iv) Le bénéfice ou la perte résultant de toute disposition imposable de biens de la Société est calculé par référence à la valeur comptable ajustée des biens cédés, nonobstant le fait que la valeur comptable ajustée diffère de la base ajustée des biens aux fins de l'impôt fédéral sur le revenu ;

(v) Au lieu des déductions pour amortissement ou déductions au titre du recouvrement des coûts autorisées dans le calcul du revenu ou de la perte imposable, il convient de tenir compte de l'Amortissement calculé sur la base de la valeur comptable ajustée de l'actif ; et

(vi) Nonobstant toute autre disposition de la présente définition, les éléments qui sont spécialement affectés conformément à l'Article 4.03 des présentes ne sont pas pris en compte dans le calcul du Profit ou de la Perte.

“Règlement” désigne le règlement relatif à l'impôt sur le revenu, y compris tout règlement temporaire, promulgué de temps à autre en vertu du Code.

ARTICLE II RAISON SOCIALE ; SIEGE ; OBJET ; DUREE

Article 2.01 Raison sociale. La raison sociale de la Société est PQ Sales Service LLC. La Société peut faire des affaires sous ce nom et sous tout autre nom ou dénomination que le Conseil choisit. Si la Société exerce ses activités sous une dénomination autre que celle indiquée dans son

Certificat de constitution, la Société déposera un enregistrement de raison sociale fictive, tel que requis par la loi.

Article 2.02 Objet social. La Société a pour objet de réaliser tout acte ou activité licite autorisé pour les sociétés à responsabilité limitée au regard de la Loi et d'accomplir toutes démarches ou formalités nécessaires ou accessoires à celle-ci.

Article 2.03 Durée. La durée de la Société a commencé à la date à laquelle le Certificat de constitution de la Société a été déposé au bureau du Secrétaire d'État de l'État du Delaware et se poursuit jusqu'à ce que la Société soit dissoute conformément aux dispositions du présent Contrat.

Article 2.04 Siège social ; établissement principal. L'adresse du siège social de la Société dans l'État du Delaware est située au lieu prévu dans le Certificat de constitution de la Société. La Société peut également avoir des bureaux dans d'autres lieux au sein ou en dehors de l'État du Delaware, tel que prévu par le Conseil de temps à autre ou tel que les activités de la Société pourront l'exiger.

Article 2.05 Associés. Le nom, l'adresse postale actuelle et le Pourcentage de chaque Associé sont indiqués en Annexe A. Un ou plusieurs associés supplémentaires ne pourront être admis dans la Société (y compris, sans limitation, par transfert autorisé de Participations du Associé ou substitution du Membre, dans chaque cas conformément aux termes du présent Contrat et tels que déterminés par le Membre) qu'avec le consentement préalable écrit et unanime de tous les Associés, et le présent Contrat sera modifié si nécessaire ou utile pour tenir compte du fait qu'un Associé supplémentaire a été admis dans la Société. Aucune Participation ne peut être transférée ou cédée sans l'accord préalable écrit et unanime de tous les Associés. Nonobstant toute autre disposition du présent Contrat, aucune vente, transfert (également universel), échange, cession, don, droit de nantissement, usufruit ou autre disposition (y compris, notamment, un remplacement relatif des Associés), volontaire ou involontaire, de (ou modification) tout ou partie de l'intérêt économique ou juridique d'un Associé dans la Société ne sera valide ou effective sans le consentement préalable écrit et unanime de tous les Associés.

Article 2.06 Statut de société de personnes. Les Associés ont l'intention que la Société soit considérée, et consentent irrévocablement à ce qu'elle soit considérée comme une société de personnes (*partnership*) aux fins de l'impôt sur le revenu fédéral et, dans la mesure permise par la législation étatique applicable, aux fins de l'impôt sur le revenu étatique, conformément, entre autres, aux articles 301.7701-1, 301.7701-2 et 301.7701-3 du Règlement. En conséquence, le présent Contrat doit être interprété d'une manière qui assure la classification de la Société en tant que société de personnes aux fins de l'impôt sur le revenu fédéral et étatique à tout moment, et toute disposition du présent Contrat qui aurait pour effet d'empêcher la Société d'être classée en tant que société de personnes aux fins de l'impôt sur le revenu fédéral et étatique sera nulle et non avenue. Le Conseil prendra toutes les mesures et signera, reconnaîtra et remettra tous les documents qui, de l'avis du Conseil ou de l'avis d'un avocat satisfaisant pour le Conseil, sont nécessaires ou souhaitables pour obtenir ou maintenir la classification de la Société en tant que société de personnes à ces fins en tout temps. Aucun Associé ou administrateur ne doit prendre, ou s'abstenir de prendre, toute mesure qui entraînerait l'imposition de la Société en tant que société sans le consentement des Associés détenant la majorité des Participations.

ARTICLE III CAPITAL ; COMPTES DE CAPITAL

Article 3.01 Apports en capital. Les apports initiaux en capital des Associés sont indiqués en Annexe A. Les Associés ont le droit de procéder à des apports en capital supplémentaires avec l'accord préalable écrit et unanime de tous les Associés.

Article 3.02 Comptes de Capital. Un Compte de Capital distinct sera tenu à jour pour chaque Détenteur de Participation dans les livres de la Société conformément aux dispositions de l'Article 1.704-1(b) du Règlement. Toutes les dispositions du présent Contrat relatives à la tenue des Comptes de Capital doivent être interprétées et appliquées d'une manière compatible avec le Règlement.

ARTICLE IV PROFIT, PERTE ET DISTRIBUTIONS

Article 4.01 Distributions des Flux de trésorerie et Affectations des résultats autres que les Opérations de Capital.

(a) Profit ou Perte autre qu'une Opération de Capital. Après avoir réalisé les allocations spéciales énoncées dans l' Article 4.03 pour tout exercice de la Société, les Profits ou Pertes (autres que les Profits ou Pertes résultant d'une Opération de Capital, lesquels Profits ou Pertes seront attribués conformément aux dispositions de l' Article 4.02(a) et l' Article 4.02(b)) seront attribués aux Détenteurs de Participations au prorata de leurs Pourcentages respectifs.

(b) Flux de trésorerie. Les Flux de Trésorerie pour chaque exercice de la Société seront distribués à la discrétion du Conseil aux Détenteurs de Participations au prorata de leurs Pourcentages respectifs.

Article 4.02 Distributions du Produit du Capital et affectation du résultat des Opérations de Capital.

(a) Profit. Après avoir réalisé les allocations spéciales énoncées à l' Article 4.03, le Profit d'une Opération de Capital sera alloué comme suit :

(i) si un ou plusieurs Détenteurs de Participations ont un Compte de Capital Négatif, à ces Détenteurs de Participations, au prorata de leurs Comptes de Capital Négatifs, jusqu'à ce que tous ces Comptes de Capital Négatifs aient été réduits à zéro ; alors

(ii) tout Bénéfice non attribué conformément à l' Article 4.02(a)(i) sera attribué aux Détenteurs de Participations au prorata et dans la mesure des montants qui leur sont distribuables conformément à l' Article 4.02(c)(iv)(A) et l' Article 4.02(c)(iv)(C) ; puis

(iii) tout Profit excédant les allocations précédentes sera attribué aux Détenteurs de Participation au prorata de leurs Pourcentages respectifs.

(b) Pertes. Après avoir réalisé les allocations spéciales énoncées à l' Article 4.03, la Perte résultant d'une Opération de Capital sera allouée comme suit :

(i) si un ou plusieurs Détenteurs de Participations ont un Compte de Capital Positif, à ces Détenteurs de Participations, au prorata de leurs Comptes de Capital Positif, jusqu'à ce que tous les Comptes de Capital Positif aient été réduits à zéro ; puis

(ii) toute Perte non affectée pour ramener les Comptes de Capital Positifs à zéro conformément à l'Article 4.02(b)(i) sera affectée aux Détenteurs de Participations au prorata de leurs Pourcentages respectifs.

(c) Produit du Capital. Le Produit du Capital doit être distribué et affecté par la Société dans l'ordre de priorité suivant :

(i) au paiement de toutes les dépenses de la Société occasionnées par l'Opération de Capital ; puis

(ii) au paiement des dettes et engagements de la Société échus et exigibles (y compris toutes dettes dues à tout Détenteur de Participation) ; puis

(iii) à l'établissement de toute réserve que le Conseil juge nécessaire pour les passifs ou obligations de la Société ; puis

(iv) le solde sera distribué comme suit :

(A) aux Détenteurs de Participations au prorata de leurs Soldes de Capitaux Ajustés, jusqu'au paiement intégral de leurs Soldes de Capitaux Ajustés restants ;

(B) si un Détenteur de Participations dispose d'un Compte de Capital Positif après les distributions effectuées en vertu de l'Article 4.02(c)(iv)(A) et avant toute attribution ultérieure de Profit en vertu de l'Article 4.02(a)(iii), à ces Détenteurs de Participations au prorata de leurs Comptes de Capital Positif ; puis

(C) le solde, aux Détenteurs de Participations, au prorata de leurs Pourcentages.

Article 4.03 Affectations réglementaires.

(a) Compensation de revenu admissible. Aucun Détenteur de Participation ne peut se voir attribuer des Pertes ou déductions si l'attribution entraîne pour un Détenteur de Participation un Déficit du Compte de Capital Ajusté. Si un Détenteur de Participation reçoit (x) une allocation de Perte ou de réduction (ou d'un élément de celle-ci), ou (y) une distribution, qui entraîne pour le Détenteur de Participation un Déficit du Compte de Capital Ajusté à la fin d'un exercice imposable, alors tous les éléments de revenu et de bénéfice de la Société (consistant en une partie au prorata de chaque élément de revenu de la Société, y compris le revenu brut et le bénéfice) pour cet exercice imposable seront attribués à ce Détenteur de Participation, avant toute autre allocation d'éléments de la Société pour cet exercice fiscal, à concurrence du montant et dans les proportions requis pour éliminer l'excédent le plus rapidement possible. Le présent Article 4.03(a) est destiné à se conformer et doit être interprété de manière cohérente avec les dispositions de "compensation du revenu admissible" ("*qualified income offset*") du Règlement promulgué en vertu de l'article 704(b) du Code.

(b) Refacturation du bénéfice minimum. Sous réserve des dispositions de l'Article 1.704-2(f)(2), (3) et (4) du Règlement, si, au cours d'un exercice fiscal, il y a une diminution nette du gain minimum, chaque Détenteur de Participations, avant toute autre attribution en vertu du présent ARTICLE IV, se verra attribuer des éléments de revenu et de gain bruts pour cet exercice fiscal (et, si nécessaire, les exercices fiscaux suivants) pour un montant égal à sa part de la diminution nette du gain minimum, calculée conformément à l'Article 1.704-2(g) du Règlement. Les affectations du revenu brut et du gain en vertu du présent Article 4.03(b) seront effectuées d'abord à partir du gain comptabilisé lors de la disposition des actifs de la Société soumis à des passifs sans recours (au sens du Règlement promulgué en vertu de l'Article 752 du Code), dans la mesure du Gain Minimum imputable à ces actifs, puis, à partir d'une partie au prorata des autres éléments de revenu et de gain de la Société pour l'exercice fiscal. Les parties aux présentes souhaitent que toute allocation effectuée en vertu du présent Article 4.03(b) constitue une "refacturation de bénéfice minimum" ("*minimum gain chargeback*") au sens de l'Article 1.704-2 (f) du Règlement.

(c) Apports de biens et écritures comptables. Conformément au § 704(c) du Code et au Règlement y afférent, ainsi qu'à l'Article 1.704-1(b) (2)(iv)(d)(3), le revenu, le bénéfice, la perte et la déduction au titre de tout bien apporté ou réputé apporté au capital de la Société seront, uniquement à des fins fiscales, répartis entre les Détenteurs de Participations de manière à tenir compte de toute variation entre la base ajustée de ce bien à la Société aux fins de l'impôt fédéral sur le revenu et sa juste valeur de marché à la date de l'apport ou du prétendu apport). Si la valeur comptable ajustée de tout actif de la Société est ajustée tel que prévu aux présentes, les répartitions ultérieures de revenu, de bénéfice, de perte et de déductions relatives à cet actif tiendront compte de toute variation entre la base ajustée de cet actif aux fins de l'impôt fédéral sur le revenu et sa valeur comptable ajustée, tel que prévu à l'Article 704(c) du Code et par le Règlement y afférent, et tel que déterminé par les Associés. Nonobstant toute disposition contraire du présent Contrat, la Société appliquera l'Article 704(c)(1)(A) du Code en utilisant la "méthode traditionnelle" telle qu'énoncée à l'Article 1.704-3(b) du Règlement.

(d) Ajustement de la Section 754 du Code. Dans la mesure où un ajustement de l'assiette fiscale de tout actif de la Société conformément à l'Article 734(b) du Code ou à l'Article 743 (b) du Code doit, conformément à l'Article 1.704-1(b)(2)(iv)(m) du Règlement, être pris en compte dans la détermination des Comptes de Capital, le montant de l'ajustement des Comptes de Capital sera traité comme une ligne de bénéfice (si l'ajustement augmente l'assiette de l'actif) ou de perte (si l'ajustement diminue l'assiette), et le bénéfice ou la perte sera spécialement attribuée aux Détenteurs de Participation conformément à la manière dont leurs Comptes de Capital doivent être ajustés selon ledit Article du Règlement.

(e) Section 706. Chaque élément du revenu, du bénéfice, de la perte, de la déduction et du crédit de la Société (à l'exclusion des éléments extraordinaires) attribuable à une Participation transférée sera, aux fins de l'impôt fédéral sur le revenu, déterminé sur une base annuelle et calculé au prorata sur une base mensuelle comme si tous les transferts de Participations au cours d'un mois civil s'étaient produits à la fin du dernier jour de ce mois civil, et sera donc attribué aux Associés qui possèdent des Participations au début du mois suivant. Les Associés peuvent réviser, modifier ou changer les méthodes de détermination et d'allocation qu'ils jugent nécessaires, dans les limites autorisées par l'Article 706 du Code et les règlements ou décisions promulgués en vertu de celui-

ci. Pour éviter toute ambiguïté, les paiements anticipés liés aux contrats de services de vente ne sont pas traités comme des éléments extraordinaires aux fins de l'article 706.

(f) Déductions Sans Recours. Les Déductions Sans Recours pour tout exercice fiscal ou toute autre période seront spécialement réparties entre les Associés au prorata de leur participation.

(g) Déductions Sans Recours des Associés. Toute Déduction Sans Recours des Associés pour un Exercice Fiscal ou toute autre période sera spécialement affectée au Détenteur de Participation qui supporte le risque économique de perte à l'égard du prêt auquel ces Déductions Sans Recours des Associés sont attribuables conformément à l'Article 1.704-2(i) du Règlement.

(h) Paiements garantis. Dans la mesure où toute rémunération versée à un Associé par la Société, y compris les honoraires payables à un Associé en vertu de l'Article 5.03 des présentes, est déterminée par l'*Internal Revenue Service* comme ne constituant pas un paiement garanti en vertu de l'Article 707 (c) du Code ou n'est pas versée au Associé autrement qu'en sa qualité de Associé au sens de l'Article 707 (a) du Code, le Associé se verra attribuer un revenu brut de la Société d'un montant égal au montant de cette rémunération, et le Compte de capital du Associé sera ajusté pour tenir compte du paiement de cette rémunération.

(i) Créances non réalisées. Si la Participation d'un Détenteur de Participation est réduite (à condition que la réduction n'entraîne pas une perte complète de la Participation du Détenteur de Participation), la part du Détenteur de Participation dans les "créances latentes" et "stocks substantiellement appréciés" de la Société (au sens de l'Article 751 du Code) ne sera pas réduite, de sorte que, nonobstant toute autre disposition contraire du présent Contrat, la partie du Bénéfice autrement attribuable lors d'une liquidation ou dissolution de la Société conformément à l'Article 4.04 des présentes qui est imposable en tant que revenu ordinaire (récupéré) aux fins de l'impôt fédéral sur le revenu sera, dans la mesure du possible sans augmenter le gain total pour la Société ou pour tout Détenteur de Participation, spécialement répartie entre les Détenteurs de Participation au prorata des déductions (ou réductions de base considérées comme des déductions) donnant lieu à cette récupération. Toute question relative à l'affectation susmentionnée du revenu ordinaire (récupération), dans la mesure où ces questions ne peuvent pas être résolues de la manière spécifiée ci-dessus, sera tranchée par le Conseil.

(j) Retenue. Tous les montants devant être retenus en vertu de l'Article 1445 ou 1446 du Code ou de toute autre disposition de la législation fiscale fédérale, étatique ou locale seront traités comme des montants réellement distribués aux Détenteurs de Participations affectés à toutes fins en vertu du présent Contrat.

Article 4.04 Liquidation et Dissolution

(a) Si la Société est liquidée, les actifs de la Société seront distribués aux Détenteurs de Participations conformément aux soldes de leurs Comptes de Capital respectifs, après prise en compte des répartitions de Résultat en vertu de l'Article 4.01 ou l'Article 4.02, le cas échéant, et des répartitions, le cas échéant, de trésorerie ou de biens, le cas échéant, en vertu de l'Article 4.01(b) et de l'Article 4.02(c).

(b) Un Associé est tenu de rétablir un Compte de Capital Négatif conforme aux obligations du Détenteur de Participation en Article 5.07(e).

Article 4.05 Généralités.

(a) Sauf disposition contraire du présent Contrat, le moment et le montant de toutes les distributions sont déterminés par et sous réserve du consentement préalable écrit et unanime de tous les Associés.

(b) Si des actifs de la Société sont distribués en nature aux Détenteurs de Participations, ces actifs seront évalués sur la base de leur juste valeur marchande, et tout Détenteur de Participations ayant droit à un quelconque intérêt sur ces actifs recevra cet intérêt en tant que locataire en commun avec tous les autres Détenteurs de Participations ainsi habilités. À moins que les Associés n'en conviennent autrement, la juste valeur marchande des actifs est déterminée par un évaluateur indépendant qui est sélectionné par le Conseil. Le Bénéfice ou la Perte de chaque actif invendu sera déterminé comme si l'actif avait été vendu à sa juste valeur marchande, et le Bénéfice ou la Perte sera attribué comme prévu à l'Article 4.02 et sera correctement crédité ou imputé aux Comptes de Capital des Détenteurs de Participations avant la distribution des actifs en liquidation conformément à l'Article 4.04.

(c) Tous les Profits et Pertes seront attribués, et toute distribution sera faite, aux Personnes dont les registres de la Société indiquent qu'elles étaient Détenteurs de Participations à compter du dernier jour de l'exercice pour lequel l'attribution ou la distribution doit être faite. Nonobstant ce qui précède, à moins que l'exercice de la Société ne soit divisée en segments, en cas de transfert de la Participation d'un Associé au cours de l'exercice, le Résultat sera réparti entre le Détenteur de Participation initial et le successeur sur la base du nombre de jours pendant lesquels chacun était Détenteur de Participation au cours de l'exercice ; à condition, *toutefois*, que l'exercice de la Société soit séparée en deux ou plusieurs segments afin de comptabiliser le Résultat, ou le produit attribuable à une Opération de Capital ou à tout autre élément exceptionnel non récurrent de la Société.

(d) Le Conseil est autorisé par les présentes, sur l'avis du conseiller fiscal de la Société, à modifier cet ARTICLE IV pour se conformer au Code et aux règlements promulgués en vertu de l'article 704 (b) du Code ; sous réserve, toutefois, qu'aucune modification n'ait d'incidence significative sur les distributions à un Détenteur de Participations sans le consentement préalable écrit de ce dernier.

ARTICLE V DIRECTION

Article 5.01 Direction.

(a) Les biens, l'activité et les affaires de la Société seront gérés et menés, et la direction générale des activités commerciales de la Société sera dirigée, par et sous l'autorité d'un Conseil d'Administration (le "Conseil") composé de QUATRE (4) personnes (les "Administrateurs"), ce nombre pouvant être modifié de temps à autre à l'initiative des Associés. Les Administrateurs ont le statut de gestionnaires au sens de la Loi. Les personnes énumérées en Annexe B jointe aux présentes et faisant partie des présentes sont désignées à ce titre en tant que Conseil

d'administration de la Société à la Date de Réalisation. Toutes les déterminations, décisions et mesures prises ou adoptées par le Conseil sont définitives et pleinement opposables à la Société, aux Associés et à leurs successeurs, ayants droit et représentants personnels respectifs. Le Conseil détient tous les pouvoirs et compétences pour diriger ou superviser la direction générale de la Société conformément aux buts et objectifs de la Société envisagés par les présentes. Sans limiter le caractère général de ce qui précède, le Conseil est habilité à :

- (i) adopter des modèles de certificats de titres et de registres de la Société ;
- (ii) nommer des Dirigeants ;
- (iii) désigner un ou plusieurs commissaires aux comptes de la Société ;
- (iv) prendre des dispositions bancaires pour la Société ;
- (v) acquérir, transférer, céder, distribuer ou aliéner tout bien dans le cadre de l'objet social de la Société ; et
- (vi) mener toute autre activité.

(b) Les Administrateurs sont des personnes physiques. Nul ne peut être élu ou nommé Administrateur si cette personne est âgée de moins de DIX-HUIT (18) ans ou si elle n'est pas saine d'esprit, tel que constaté par un tribunal des États-Unis ou d'un autre territoire.

(c) Un Administrateur peut être révoqué avec ou sans motif par les Associés. Si, à la suite de la révocation, de la démission ou du décès d'un Administrateur, un mandat est laissé vacant au sein du Conseil, cette vacance sera comblée par un candidat nommé par les Associés. Cette personne exercera les fonctions d'Administrateur jusqu'à la prochaine réunion des Associés ou jusqu'à sa révocation conformément aux conditions du présent Contrat.

(d) Aucun Associé n'est mandataire de la Société du seul fait qu'il est un Membre, et aucun Associé n'est autorisé à agir pour la Société du seul fait qu'il est Membre.

Article 5.02 Réunions du Conseil.

(a) Le Conseil tiendra des réunions régulières au cours desquelles le Conseil mènera les affaires dont il sera dûment saisi. Les réunions régulières du Conseil se tiendront dans le lieu et aux dates qu'une majorité en nombre des Administrateurs déterminera. En outre, le Conseil fournira une orientation et un contrôle aux responsables de l'équipe de vente par le biais de réunions et de communications tenues régulièrement.

(b) Les réunions extraordinaires du Conseil pourront être convoquées par (x) le Président, ou (y) tout membre du Conseil. Une ou plusieurs personnes habilitées à convoquer une réunion spéciale du Conseil pourront demander par écrit au secrétaire de convoquer la réunion. Le secrétaire remettra sans délai une convocation écrite de réunion de la manière prévue ci-après. Si le secrétaire ne donne pas convocation de la réunion dans un délai de DEUX (2) jours à compter du jour où la demande a été faite, la ou les personnes qui ont demandé cette réunion pourront fixer

l'heure et le lieu de celle-ci et en transmettre convocation. Des réunions extraordinaires du conseil d'administration pourront se tenir à tout moment ou en tout lieu désigné dans la convocation.

(c) Une convocation écrite de chaque réunion ordinaire et extraordinaire du Conseil indiquera l'heure, le lieu et l'objet de la réunion. Cette convocation sera remise en mains propres ; par télécopieur ; par courriel ; ou sera postée par courrier de première classe, affranchi ; dans chaque cas, pas moins de DEUX (2) ni plus de TRENTE (30) jours avant la réunion, à l'exclusion du jour de celle-ci, à chaque Administrateur, à son adresse figurant dans le dernier registre social disponible. Tout Administrateur peut renoncer à une convocation écrite avant, pendant ou après une réunion. La renonciation est déposée auprès de la personne qui a été désignée pour agir en qualité de secrétaire de l'assemblée, laquelle l'inscrit sur les procès-verbaux de la réunion. Le fait d'assister à une réunion vaut renonciation à la convocation, à moins que cette présence ne vise uniquement à faire valoir l'illégalité de l'assemblée.

(d) Lors de toute réunion du Conseil, chaque Administrateur présent à l'assemblée est en droit d'exprimer une voix sur toute question soumise à l'assemblée. La présence d'une majorité des membres du Conseil constitue le quorum à cette réunion, mais les Administrateurs présents à une réunion, bien qu'inférieurs en nombre au quorum, pourront à tout moment reporter la réunion. Sauf disposition contraire du présent Contrat, un vote majoritaire des Administrateurs présents à toute réunion, si le quorum est réuni, sera suffisant pour examiner tout point à l'ordre du jour.

(e) Sauf si autorisé par l'Article 5.02(g), les Administrateurs exercent leurs pouvoirs en vertu des présentes par résolution écrite adoptée lors d'une réunion du Conseil. Une résolution du Conseil certifiée par un Administrateur comme ayant été adoptée conformément au présent Contrat et figurant dans les livres et registres de la Société constituera une preuve concluante de l'acte du Conseil qui y est énoncé.

(f) Les Administrateurs peuvent participer à toute réunion par téléphone, par voie électronique ou par d'autres moyens de communication.

(g) Toute mesure requise ou autorisée lors d'une réunion du Conseil peut être prise hors réunion, sans vote et sans préavis si tous les membres du Conseil y consentent par écrit ou par voie électronique, et si le ou les écrits ou courriels sont déposés avec le procès-verbal des délibérations du Conseil.

Article 5.03 Indemnisation des Administrateurs. Les Administrateurs ne seront pas rémunérés pour leurs services en qualité d'Administrateurs. Toutefois, les Administrateurs ont droit au paiement des frais de déplacement et autres frais dûment exposés par eux pour assister aux réunions du Conseil ou pour servir la Société d'une autre manière. Le présent Article 5.03 n'empêchera aucun Administrateur de servir la Société à quelque autre titre que ce soit et de recevoir une rémunération en conséquence.

Article 5.04 Services administratifs. Le Conseil fera exécuter tous les services généraux et administratifs pour le compte de la Société, afin de s'assurer que des livres et registres complets et exacts sont tenus au siège social de la Société, indiquant toutes les recettes et dépenses, l'actif et le passif, les profits et pertes, et tous les autres registres nécessaires pour enregistrer les affaires de la Société. Les livres et registres sont conservés à tout moment au siège social principal de la Société.

Article 5.05 Dirigeants .

(a) Les dirigeants de la Société sont nommés par le Conseil et se composent d'un président, d'un ou plusieurs vice-présidents, d'un secrétaire, d'un trésorier et des autres dirigeants et dirigeants adjoints que le Conseil juge nécessaires ou souhaitables (chacun, un "dirigeant"). Tout nombre de mandats peut être occupé par la même personne. À sa discrétion, le Conseil peut choisir de ne pas affecter un mandat pour une période qu'il jugera souhaitable, à l'exception des mandats de président et de secrétaire qui seront pourvus aussi rapidement que possible.

(b) Sauf disposition contraire du présent Contrat, le Conseil délègue aux Dirigeants les pouvoirs de gestion des affaires de la Société et fixe les fonctions et la rémunération de tous les Dirigeants. Aucun Dirigeant ne sera empêché de percevoir une telle indemnité du fait qu'il est également administrateur de la Société. Les Dirigeants peuvent, mais pas nécessairement, être des Administrateurs de la Société.

(c) Chaque Dirigeant exercera ses fonctions jusqu'à ce qu'un successeur soit dûment élu et qualifié ou jusqu'à son décès, sa démission ou sa révocation anticipée, comme prévu ci-après.

(d) Tout Dirigeant ou agent nommé par le Conseil peut être révoqué par le Conseil avec ou sans motif par un vote d'une majorité d'Administrateurs, chaque fois qu'à leur avis l'intérêt supérieur de la Société serait servi par celui-ci, mais cette révocation sera sans préjudice des droits contractuels, le cas échéant, de la personne ainsi révoquée.

(e) Tout poste vacant en raison d'un décès, d'une démission, d'une révocation, d'une disqualification ou autre peut être pourvu par le Conseil.

(f) Le conseil ne peut déléguer à aucun Dirigeant le pouvoir du Conseil de :

(i) pourvoir un poste vacant ou nommer un commissaire aux comptes ou un dirigeant ; ou

(ii) approuver les états financiers annuels de la Société.

(g) Sauf disposition contraire par une résolution adoptée par le Conseil, le Président aura la gestion active générale des affaires de la Société, veillera à ce que toutes les délibérations et résolutions du Conseil soient appliquées et exercera les autres fonctions que le Conseil peut imposer de temps à autre.

(h) Le vice-président ou, le cas échéant, les vice-présidents dans le cas où il y en a plusieurs, auront les pouvoirs et exerceront les fonctions que le président ou le Conseil peut prescrire de temps à autre.

(i) Le secrétaire assiste en personne, ou par téléphone, par voie électronique ou par tout autre moyen de communication, à toutes les réunions du Conseil et tient des registres de toutes les délibérations et résolutions du Conseil et, au besoin, les certifie. Le secrétaire doit conserver les registres de la Société ; lorsque le Conseil ou une ou plusieurs autres personnes autorisées à convoquer ces réunions le demandent, doit remettre ou faire remettre toute convocation aux

réunions du Conseil ; et doit également exercer les autres fonctions et disposer des autres pouvoirs que le Président ou le Conseil peut prescrire de temps à autre. Le secrétaire adjoint exerce les fonctions et a les pouvoirs et habilitations du secrétaire et agit en cette qualité en cas d'indisponibilité du secrétaire.

(j) Le trésorier aura les pouvoirs et exercera les fonctions que le président ou le Conseil peut prescrire de temps à autre.

(k) Sauf interdiction par une résolution approuvée par le vote favorable d'une majorité des Administrateurs présents, un Dirigeant élu ou nommé par le Conseil peut déléguer par écrit une partie ou la totalité des fonctions et pouvoirs de la charge de cette personne à d'autres personnes. En outre, chaque Administrateur et dirigeant a le pouvoir de signer et de livrer au nom de la Société tous les actes, hypothèques, obligations, contrats ou autres instruments relatifs aux activités de la Société, sauf dans les cas où le pouvoir de signer et de livrer est requis par la loi pour être exercé par une autre personne ou est expressément délégué par le présent Contrat ou le Conseil à un dirigeant ou agent particulier de la Société.

Article 5.06 Assemblées générales et votes des Associés.

(a) Une assemblée générale des Associés peut être convoquée à tout moment par le Conseil ou par les Associés détenant au moins CINQUANTE ET UN POURCENT (51 %) des Pourcentages alors détenus par les Associés. Les assemblées des Associés se tiennent au siège social de la Société ou en tout autre lieu désigné par la Personne convoquant l'assemblée. Au moins DIX (10) jours avant chaque assemblée et au plus QUATRE-VINGT-DIX (90) jours avant chaque assemblée, la Personne convoquant l'assemblée y convoquera par écrit chaque Associé habilité à voter à l'assemblée. La convocation précisera l'heure, le lieu et l'objet de l'assemblée. Nonobstant les dispositions précédentes, chaque Associé qui a droit d'être convoqué renonce à cette convocation si, avant ou après l'assemblée, le Associé signe une renonciation à être convoqué qui est déposée avec les procès-verbaux des assemblées des Associés ou est présent à l'assemblée en personne ou par procuration. Sauf disposition contraire du présent Contrat, lors d'une assemblée des Associés, la présence en personne ou par procuration de Associés détenant AU MOINS CINQUANTE ET UN POURCENT (51 %) des Pourcentages alors détenus par les Associés constitue le quorum. Un Associé peut voter soit en personne, soit par procuration écrite signée par le Associé ou par son mandataire dûment autorisé.

(b) Sauf disposition contraire du présent Contrat, le vote favorable des Associés qui détiennent CINQUANTE ET UN POURCENT (51 %) ou plus des Pourcentages alors détenus par les Associés est requis pour approuver toute question dont les Associés sont saisis.

(c) Au lieu de tenir une réunion, les Associés peuvent agir par consentement écrit unanime, ou par consentement écrit partiel des détenteurs d'une majorité des Pourcentages alors détenus par les Associés, et ce consentement aura la même force et le même effet que si cette action se faisait par vote lors d'une réunion dûment autorisée des Associés.

(d) Sauf disposition contraire du présent Contrat, chaque fois que la Loi exige le consentement unanime pour approuver ou prendre une mesure, ce consentement signifie, dans tous les cas, le consentement de tous les Associés.

Article 5.07 Responsabilité et indemnisation.

(a) Les Administrateurs et Dirigeants de la Société ne seront pas personnellement responsables envers la Société ou les Associés de dommages pécuniaires pour manquement à leurs obligations fiduciaires, le cas échéant, à quelque titre que ce soit, à condition, *toutefois*, que rien dans les présentes n'élimine ou ne limite cette responsabilité (i) pour un manquement à l'obligation de loyauté d'un Administrateur ou d'un Dirigeant envers la Société ou les Associés, ou (ii) pour des actes ou omissions qui ne sont pas de bonne foi ou qui impliquent une faute intentionnelle ou une violation manifeste de la loi. Les dettes, obligations et responsabilités de la Société seront uniquement les dettes, obligations et responsabilités de la Société, et aucun Membre, Administrateur, et Dirigeant de la Société ne sera personnellement tenu responsable de toute dette, obligation ou responsabilité de la Société du seul fait qu'il est un membre, Administrateur ou Dirigeant de celle-ci. Nonobstant cette disposition, les Associés, Administrateurs et Dirigeants peuvent convenir d'être personnellement tenus responsables de tout ou partie des dettes, obligations et responsabilités de la Société. Ni un Membre, Administrateur ou Dirigeant, ni aucun de leurs affiliés, administrateurs, membres, dirigeants ou employés respectifs (chacun, une "Personne Couverte"), ne sera responsable envers la Société ou envers un Associé de toute perte, responsabilité, dommage ou réclamation encourue en raison d'un acte ou d'une omission accompli ou omis par cette Personne Couverte de bonne foi au nom de la Société. Chaque fois que, dans le présent Contrat, une Personne Couverte est autorisée ou tenue de prendre des décisions de bonne foi, la Personne Couverte agit en vertu de cette norme et n'est soumise à aucune autre norme ou norme différente imposée par le présent Contrat ou toute disposition de droit pertinente ou en équité ou autrement.

(b) Une Personne Couverte doit être pleinement protégée en se fondant de bonne foi sur les registres de la Société et sur les informations, opinions, rapports ou déclarations présentés à la Société par toute personne ou entité sur des questions que la Personne Couverte estime raisonnablement relever de la compétence professionnelle ou experte de cette personne ou entité.

(c) Dans la mesure permise par la loi applicable, une Personne Couverte aura droit à une indemnisation de la Société pour tous les coûts et dépenses (y compris les honoraires et débours d'avocat), pertes, responsabilités, dommages ou réclamations encourus par ladite Personne Couverte en raison de tout acte ou omission effectué ou omis par ladite Personne Couverte de bonne foi pour le compte de la Société.

(d) Dans la mesure permise par la loi applicable, les dépenses (y compris les honoraires et les débours d'avocat) engagées par une Personne couverte pour se défendre dans le cadre de toute réclamation, demande, action, poursuite ou procédure seront, de temps à autre, avancées par la Société avant la décision finale relative à ladite réclamation, demande, action, poursuite ou procédure, sous réserve d'une récupération par la Société à la suite d'une décision ultérieure selon laquelle ladite Personne Couverte n'avait pas droit à une indemnisation en vertu des présentes.

(e) Nonobstant toute disposition contraire du présent Contrat, telle que permise par l'Article 18-303 (b) de la Loi, chaque Associé accepte d'être personnellement tenu responsable de toutes les dettes, obligations et responsabilités de la Société, au-delà des apports en capital à la Société et du montant total de toutes ces dettes, obligations ou responsabilités de la Société.

ARTICLE VI DISSOLUTION, LIQUIDATION ET RÉSILIATION DE LA SOCIÉTÉ

Article 6.01 Cas de dissolution. La Société sera dissoute lors du premier des événements suivants : (a) la vente, le transfert ou toute autre cession de tous les actifs de la Société ; (b) la décision des Associés de dissoudre la Société ; (c) l'inscription d'un décret de dissolution judiciaire en vertu de l'article 18-802 de la Loi ; ou (d) la faillite, la retraite, la démission, l'expulsion ou la dissolution des Associés ou la survenance de tout autre événement qui met fin au maintien de l'adhésion des Associés à la Société.

Article 6.02 Procédure de Liquidation et Dissolution. En cas de dissolution de la Société, les Administrateurs liquident leurs affaires. Lors de la liquidation de la Société, les actifs de la Société seront distribués, d'abord aux créanciers de la Société, y compris aux Détenteurs de Participations créanciers, en règlement des passifs de la Société, puis aux Détenteurs de Participations conformément à l'Article 4.04.

Article 6.03 Dépôt des certificats de dissolution. Si la Société est dissoute, les Administrateurs déposeront un Certificat de dissolution auprès du Secrétaire d'État de l'État du Delaware au moment précisé par la Loi. En l'absence d'administrateurs, le certificat de dissolution sera déposé par les Associés restants ; à défaut, le certificat sera déposé par la dernière personne à être Membre.

ARTICLE VII DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 7.01 Notifications. Toute notification, demande, consentement, choix, offre, approbation, demande ou autre communication (ci-après, collectivement, les “Notifications”) requis ou autorisés en vertu du présent Contrat doit être écrit et remis en main propre ou envoyé par courrier recommandé ou certifié, affranchi, accusé de réception demandé. Toute Notification à donner en vertu des présentes par la Société sera remise par le Conseil. Une Notification sera adressée à un Détenteur de Participation à la dernière adresse connue de ce dernier dans les registres de la Société. Une Notification à la Société devra être adressée au siège de la Société. Une Notification remise en main propre sera réputée transmise uniquement si elle est reconnue par écrit par la personne destinataire. Une Notification qui est envoyée par la poste sera réputée transmise TROIS (3) jours ouvrés après son envoi par la poste. Toute partie peut désigner, par notification à tous les autres, des adresses ou destinataires de substitution pour les notifications ; et, par la suite, les notifications seront être adressées à ces adresses ou destinataires de substitution.

Article 7.02 Amendement. Ni le présent Contrat ni les statuts ne peuvent être modifiés sans le consentement unanime des Administrateurs et de tous les Associés.

Article 7.03 Intégralité de l'accord. Le présent Contrat constitue l'énoncé complet et exclusif du contrat entre les Associés. Il remplace toutes les déclarations écrites et orales antérieures, y compris toute déclaration, affirmation, condition ou garantie préalable. Sauf disposition contraire expresse des présentes, le présent Contrat ne peut être modifié sans l'accord écrit de tous les Associés.

Article 7.04 Droit applicable. Toutes les questions concernant l'interprétation, la validité et l'interprétation du présent Contrat et l'exécution des obligations imposées par le présent Contrat sont régies par le droit interne, et non par le droit des conflits, de l'État du Delaware.

Article 7.05 Titres des articles. Les intitulés des présentes sont donnés uniquement pour en faciliter la lecture et ne définissent, ne limitent ou ne décrivent pas la portée du présent Contrat ou l'intention des dispositions des présentes.

Article 7.06 Caractère contraignant des dispositions. Le présent Contrat est opposable et bénéficie aux parties aux présentes et à leurs héritiers, exécuteurs testamentaires, administrateurs, représentants personnels et légaux, successeurs et ayants-droit respectifs.

Article 7.07 Indépendance des dispositions. Chaque disposition du présent Contrat est considérée comme séparable ; et si, pour quelque raison que ce soit, une ou des dispositions des présentes sont jugées invalides et contraires à une loi existante ou future, cette invalidité ne remettra pas en cause le fonctionnement ni n'affectera les clauses régulières du présent Contrat.

Article 7.08 Exemplaires. Le présent Contrat peut être signé simultanément en plusieurs exemplaires, chacun étant considéré comme un original et leur ensemble constituant un seul et même acte. La signature apposée par une partie sur tout exemplaire est réputée être une signature apposée sur tout autre exemplaire et peut y être annexée.

Article 7.09 Aucun Tiers Bénéficiaire. Sauf dans les cas prévus dans le présent Contrat en ce qui concerne l'exculpation et l'indemnisation des Personnes Couvertes, aucune disposition du présent Contrat ne confère de droits à toute personne ou entité autre que les parties aux présentes et leurs successeurs et ayants droit autorisés.

[Reste de la page intentionnellement laissé vide]

EN FOI DE QUOI, les Associés ont signé le présent Contrat à la date figurant en tête des présentes.

PQ INTERNATIONAL COÖPERATIE
U.A., coopérative néerlandaise

Par : _____
Nom : Joseph S. Koscinski
Fonction : Directeur général

PQ SILICAS B.V., société à responsabilité
limitée néerlandaise

Par : _____
Nom : Joseph S. Koscinski
Fonction : Directeur général

ANNEXE A

Associés

Nom et adresse	Pourcentage
PQ INTERNATIONAL COÖPERATIE U.A., coopérative néerlandaise c/o PQ Corporation 300 Lindenwood Drive Centre d'affaires de Valleybrooke Malvern, PA 19355	50 %
PQ SILICAS B.V., société à responsabilité limitée néerlandaise c/o PQ Corporation 300 Lindenwood Drive Valleybrooke Corporate Center Malvern, PA 19355	50 %

ANNEXE B

Conseil

Joseph S. Koscinski

Al Beninati

José Bezerra

Michael Chan